



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210713-BUR-AG-21-094-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2021  
Date de réception préfecture : 29/07/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 juillet 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N°21010DT – Marché de travaux de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires**

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché N°21010DT – Marché de travaux de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

« La préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000€ HT à ce jour) » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération de Bastia de faire procéder à la mise aux normes électrique de ses bâtiments communautaires ;

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution dudit marché ;

Vu le rapport d'analyse de l'offre établi par le maître d'œuvre SMI BET ;

Vu le rapport remis en séance ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21010DT ayant pour objet les travaux de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires ;

**ATTRIBUE**

Le marché n°21010DT à la S.A.R.L. SIGEC, Chemin Mermucciu Le village 20600 FURIANI (SIRET n° 38987260700020) pour un montant total de 464 059 € HT ;

**OBJET : Attribution du marché N°21010DT – Marché de travaux de levée des réserves électriques des bâtiments communautaires**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

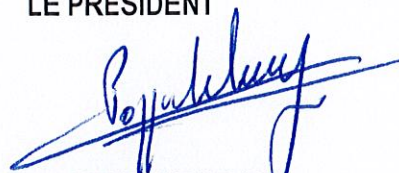
**DIT**


Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 (2135) ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **29 JUL. 2021**  
et publication ou notification  
du **29 JUL. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUHAOUÏ  


***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification***